

RECEPISSE N°

CE-2020-31

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT DE TROIS INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT RELEVANT DU REGIME DE LA
DECLARATION (DC)**

Article R. 512-68 du code de l'environnement

Fonction et adresse du déclarant :

Directeur de l'Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon	
22 avenue Leclerc – Quartier Général Frère - BP 97 423	
N° SIRET : 130 001 902 00274	
69 347	Lyon Cedex

Fonction et adresse de l'ancien exploitant :

Directeur de l'Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux	
223 rue de Bègles	
33 068	Bordeaux Cedex

Département(s) concerné(s) :

Tarn-et-Garonne

Commune(s) concernée(s) :

Montauban

Site – Installation :

Adresse : Quartier Capitaine Vergnes – 700 avenue de Negrepelisse – 82 000 Montauban N° G2D : 820 121 011 V N° des bâtiments : 007 - 042 - 062
--

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :
- une installation classée relevant du régime de déclaration :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

Rappel réglementaire: si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R. 512-52 ou R. 512-46-22 du code de l'environnement).

Pour les ICPE soumises au régime de la déclaration l'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).